



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_36-DE



Publié sur le site internet le 16 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.36 Séance du 13 mai 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 13 mai 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 7 mai 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel permanent n° 2/2024 : Création d'un emploi dans la filière administrative

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Madame le rapporteur expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le rapporteur indique également que dans le cadre de la proposition des avancements de grade pour l'année 2024, il y a lieu de procéder à la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet, soit 35h00 hebdomadaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs du personnel permanent,

Considérant les nécessités des services en matière de personnel,

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **CRÉE** au 1^{er} juin 2024 un emploi d'Adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet ;
- **ADOpte** le tableau des effectifs du personnel permanent ci-annexé ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel sont inscrits au budget principal de la Commune de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et à modifier le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240513-DELIB2024_

Conseil Municipal du 13 mai 2024

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_36-DE



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT
N° 2- 2024 annexé à la délibération du 13 mai 2024

Grades ou emplois	Emplois créés				Effectifs pourvus sur emplois budgétaires				
	Emplois permanents à TC	Emplois permanents à TNC		Total	Agents titulaires ou stagiaires		Agents non titulaires		Total
		Nombre d'emplois	Emplois créés en heures hebdo		agents à temps complet tit./stag.	Tps non complet (en heures hebdo)	postes occupés par agents non titulaire	Tps non complet (en heures hebdo)	
FILIERE ADMINISTRATIVE	18	1		19	11	1	2		14
Attaché principal	1	0		1	1				1
Attaché	1	0		1	0		1		1
Rédacteur principal 1° classe	2	0		2	2				2
Rédacteur principal 2° classe	2	0		2	0		1		1
Rédacteur	1	0		1	0				0
Adjoint administratif ppl 1° classe	4	1	30,75	5	4	30,75			5
Adjoint administratif ppl 2° classe	1	0		1	0				0
Adjoint administratif	6	0		6	4		0		4
FILIERE TECHNIQUE	11	15	15	26	9	11	0		20
Ingénieur principal	1	0		1	1		0		1
Agent de maîtrise principal	1	0		1	0		0		0
Agent de maîtrise	0	0		0	0		0		0
Adjoint technique principal 1° classe	2	1	31	3	2	31	0		3
Adjoint technique principal 2° classe	1	4	31 28 30 30	5	1	31 28 30 30	0		5
Adjoint technique	6	10	31 30,5 30 25 28 31 28 23 18 17	16	5	31 30,5 28 28 18 17	0		11
FILIERE SOCIALE	0	7		7	0	4	0		4
ATSEM principal 1° classe	0	2	30 30	2	0	30 30	0		2
ATSEM principal 2° classe	0	5	28 30 30 30 30,75	5	0	30,75 30			2
FILIERE CULTURELLE	0	1		1	0	1	0		1
Assistant de conservation du patrimoine	0	1	29	1	0	29	0		1
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	1		1	1	0	0		1
Chef de police Municipale	0	0		0	0	0	0		0
Brigadier-Chef principal	0	1		1	1	0	0		1
TOTAL GENERAL PERSONNEL PERMANENT	29	25		54	21	17	2		40

EMPLOI FONCTIONNEL

Directeur général des services	1	0		1	1	0	0		1
--------------------------------	---	---	--	---	---	---	---	--	---

en rouge emploi créé au 01/06/24

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_36-DE

